

En eau de mer ou en eau douce, le technicien supérieur sait créer, conduire et exploiter un élevage piscicole, de l'écloserie à la transformation.

L'aquaculteur nourrit les animaux. Il adapte les rations, en quantité et en qualité, en fonction de leur stade de développement. Il contrôle la reproduction, réalise les opérations de sélection adaptées à l'élevage concerné. Il organise la surveillance de l'état sanitaire du cheptel, administre éventuellement les traitements appropriés.

Il effectue aussi la pêche, le tri et la préparation des poissons avant la vente.

Il peut déterminer les espèces à élever en fonction des potentialités du milieu, conduire un système de production spécialisé (alimentation des animaux, contrôle des cycles de reproduction, sélection, pêche, préparation avant la vente...) conformément à la réglementation sanitaire et vétérinaire, à la police des eaux et de la pêche, et au code rural, établir un plan de financement.

Quand il est à son compte, il est gestionnaire et s'assure de la rentabilité de l'entreprise. Il organise les activités et encadre le personnel technique. Il doit aussi connaître les différents circuits de commercialisation et savoir négocier avec un acheteur.

➡ Débouchés

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de niveau technicien et technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Dans le cadre d'un groupement ou d'une association, les techniciens peuvent assurer le contrôle et le suivi d'une production, ou participer à l'étude et à l'analyse des marchés. Ils peuvent aussi collaborer aux activités d'un bureau d'études spécialisé en ingénierie aquacole, ou d'une entreprise d'approvisionnement des unités de production.

La plupart des titulaires du BTSA se dirigent vers les entreprises aquacoles, d'abord comme salariés. Ils sont techniciens, chargés de gérer la production ou cadres techniques, chargés de la maintenance des installations, de la sélection des géniteurs, reproduction et nurserie.

Avec un peu d'expérience, ils pourront envisager de s'installer à leur compte, comme pisciculteur ou conchyliculteur et gérer leur propre exploitation.

Mais les diplômés peuvent aussi occuper d'autres emplois :

- technicien ou agent commercial dans les secteurs para-aquacoles (producteurs d'aliments, ateliers de transformation, aquariologie, animaleries, etc.) ;
- responsable de rayon poissonnerie dans la grande distribution ;
- technicien d'un organisme administratif (direction départementale de l'agriculture, direction des services vétérinaires, conseil supérieur de la pêche) ;

- animateur du développement aquacole ;
- technicien dans des organismes de recherche (CEMAGREF, INRA, IFREMER).

➡ Accès à la formation

En priorité :

- BAC Pro Cultures Marines
- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- BAC STAE - STPA
- BAC Pro Productions Aquacoles
- BAC Pro CGEA Productions Animales

Ceci est la liste des principaux diplômes admis. Les titulaires de Bac Pro qui ont une mention bien ou très bien au bac sont admis de droit dans les BTS correspondant à leur spécialité s'ils remplissent les conditions de candidature.

➡ Programme

Matières	Horaires (1)
Lettres modernes	1h
Langue vivante	2h
Education socioculturelle	1h30
Education physique et sportive	1h30
Documentation	0h30
Biologie-Ecologie	2h15
Mathématiques	1h15
Physique-Chimie	1h15
TIM	0h45
SESG/Gestion entreprise	4h45
PS/Aquaculture	5h45
Sciences techno. Equipement/Agroéquipement	1h30
Module initiative local (MIL)	3h

(1) Horaire hebdomadaire

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

- Six épreuves maximum sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation :
 - Traitement de données (coeff. 3)
 - Projet écrit d'un produit de communication (coeff. 3)
 - Langue vivante I (coeff. 3)
 - Économie générale et approche socio-économique (coeff. 2)
 - Connaissances fondamentales (coeff. 4)
 - Conduite de productions (coeff. 5)

L'épreuve intitulée "connaissances fondamentales" porte sur les connaissances biologiques et biochimiques nécessaires à la compréhension des espèces élevées en aquaculture et sur la capacité du candidat à analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'épreuve de "conduite de productions" évalue les connaissances techniques et économiques nécessaires à la mise en place et à la conduite d'un système de production spécialisé dans le cadre d'une entreprise aquacole.

- Trois épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints. Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option.

- Expression française et culture socio-économique (écrit) (coeff. 5)

- Épreuve professionnelle interdisciplinaire (oral) (coeff.7)

- Rapport de stage (rapport et oral) (coeff. 8)

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 3 épreuves est éliminatoire.

Descriptif des matières

Techniques d'élevage (productions aquacoles, biologie) eau douce et eau de mer, le turbot, le saumon, la truite, le bar, la dorade, l'anguille, l'esturgeon, les huitres, les moules, les poissons d'ornement, les algues, etc.

Ecosystèmes aquatiques : biologie, chimie et biochimie.

Secteur aquacole : l'analyse de ses filières permet d'identifier, de situer et de repérer les rôles respectifs des différents agents économiques. Les étudiants acquièrent aussi les connaissances législatives et réglementaires liées aux activités aquacoles et à leur environnement.

Équipements : équipements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'entreprise aquacole leur utilisation :

On apprend en outre à assurer la maintenance des matériaux et matériels : plastiques, bois, béton, métaux, etc.

Gestion d'entreprise et prise de décision donne les outils socio-économiques de mise en œuvre et conduite d'une entreprise.

Stages

8 semaines au moins dans une exploitation aquacole et 4 semaines minimum sur un autre lieu de stage pour découvrir ou approfondir des connaissances de l'environnement de l'exploitation (amont ou aval : recherche, commercialisation, etc.), ou dans un autre type d'exploitation.

Un voyage d'étude d'une semaine permet en outre de découvrir des méthodes de production différentes, en France ou à l'étranger.

Poursuites d'études

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études. Ils peuvent préparer :

- un **certificat de spécialisation** (CS) agricole en moins d'un an.
- un **second BTSA** en un an pour acquérir une compétence complémentaire.
- une **licence professionnelle** dans les domaines tels que l'écotourisme, l'accompagnement de projets en milieu rural...
- un concours pour entrer dans une école d'ingénieurs pour les meilleurs élèves. Il est toutefois conseillé de passer par

une classe préparatoire scientifique post BTSA-BTS-DUT (Ministère de l'agriculture). Ils peuvent aussi intégrer l'une des écoles supérieures agricoles privées ou Agrocampus.

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

Hérault (34)

Lycée professionnel maritime Paul Bousquet - Sète (Public) **A**

Lozère (48)

Lycée agricole De La Lozère - La Canourgue (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage

Pour en savoir plus

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Ens. supérieur et recherche
- www.portea.fr
- www.ecologie.gouv.fr
- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).